

Les formations proposées par alternance



CAPA
Niveau 3
Accessible après la 3^{ème}

- * Jardinier Paysagiste ¹⁻²
- * Métiers de l'agriculture ¹⁻²
- * Palefrenier soigneur ¹

BP
Niveau 4 (bac)

- * Responsable d'Entreprise Agricole ¹⁻²⁻³
- * Aménagement Paysager ¹

CS
Niveau 4 (bac)

- * Arboriste Elagueur ²

BTS
Niveau 5 (bac+2)

- * Développement de l'agriculture dans les régions chaudes ¹
- * Développement et animation des territoires ruraux ¹

LICENCE PRO
Niveau 6 (bac+3)

- * Agriculture Biologique Conseil et Développement ⁴
- * Génie des procédés options: Gestion de la ressource en eau et Gestion et traitement des déchets ⁴

Plusieurs lieux de formation
1- CFAA François - Quartier Chopotte _François
2- CFPPA du Carbet - Route des pitons _ Carbet
3- CFPPA de Rivière-Pilote Bourg _Rivière-Pilote
4- LEGTA de Croix-Rivail - Bois Rouge _Ducos



www.croix-rivail.educagri.fr

CFA AGRICOLE
QUARTIER CHOPOTTE
97240 FRANCOIS
Standard: 0596 54 32 13
cfa.martinique@educagri.fr

L'apprentissage au CFA Agricole de la Martinique

SMIC au
01/05/2023

1.747,24 euros brut

L'apprentissage permet de préparer

un diplôme professionnel, alliant théorie et pratique. Il est destiné aux personnes souhaitant découvrir le monde professionnel et voulant continuer à acquérir des connaissances théoriques.

A QUELLES CONDITIONS ?

Pour devenir apprenti, il faut être âgé de 16 à 29 ans révolu au début du contrat d'apprentissage et être reconnu apte à l'exercice du métier à l'issue de la visite médicale d'embauche. (Médecine du travail)

Les jeunes de 15 ans peuvent entrer en immersion pour découvrir des métiers et clarifier leur projet professionnel.

Un référent handicap est présent sur le centre et vous accompagne pour adapter la formation aux besoins des apprentis.



L'APPRENTISSAGE PERMET:

- ⇒ D'être rémunéré pendant la formation
- ⇒ D'obtenir un diplôme
- ⇒ De bénéficier d'une expérience professionnelle
- ⇒ Trouver un emploi plus facilement
- ⇒ De se démarquer et se valoriser sur le marché de l'emploi

COMMENT Y ACCEDER ?

LES CONDITIONS SONT LES SUIVANTES:

- ◆ Retirer un dossier d'inscription au CFAA.
- ◆ Trouver un maître d'apprentissage.
- ◆ Signer le contrat et faire signer le contrat de travail avant transmission au CFAA.

Le contrat de travail devra être établi avant le premier jour de travail dans l'entreprise.

Les 45 premiers jours du contrat (sauf cas particulier) sont considérés comme une période d'essai.

L'enseignement en CFA se déroule toute l'année en alternant les périodes en entreprise et périodes en centre de formation.

LE SALAIRE

Le salaire de l'apprenti est:

- Basé sur le SMIC et
- Exonéré des charges sociales jusqu'à 79% du SMIC à l'exception des cotisations accident du travail.

Il évolue en fonction de l'âge et de l'année de Formation. Le salaire net est égal au salaire brut jusqu'à l'âge de 25 ans.

	16-17 ans	18- 20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année du contrat	27% du SMIC* 471,74 €	43% du SMIC* 751,30 €	53% du SMIC* 926,02 €	100 % du SMIC* 1.747,24 €
2ème année du contrat	39% du SMIC* 681,41 €	51% du SMIC* 891,07 €	61% du SMIC* 1.065,79 €	100 % du SMIC* 1.747,24 €

* Sans exonération de charges sociales

